

Gate Gourmet ?

Un employeur voyou couvert par le Conseil d'Etat !

Juin 2013 Gate Gourmet Genève dénonce la CCT (Convention collective de travail) couvrant 122 employés à l'aéroport de Genève.

Juin 2013 Le SSP propose à Gate Gourmet que la CRCT (Chambre des relations collectives de travail) arbitre le litige pour trouver une solution à l'amiable. Gate Gourmet refuse.

Juillet 2013 Gate Gourmet convoque 1 à 1 ses employés pour essayer de leur faire signer un nouveau contrat à la baisse. 86 employés refusent.

Août 2013 Gate Gourmet ouvre une procédure de licenciement collectif de l'entier de son personnel.

23 août Le SSP écrit à Mme Isabel Rochat, présidente du Département de la solidarité et de l'emploi et de l'aéroport de Genève, pour lui demander d'intervenir et d'empêcher l'opération de dumping de Gate Gourmet.

13 septembre Les 86 employés reçoivent leur lettre de licenciement, avec un nouveau contrat revu à la baisse. Soit ils signent, soit ils sont licenciés. Ils ont un délai jusqu'au 23 septembre pour se prononcer.

14 septembre Une vingtaine d'employés se mettent en grève.

16 septembre Mme Rochat répond au SSP, déclarant qu'elle ne voit aucun dumping dans l'action en cours.

26 septembre Le SSP écrit à l'entier du Conseil d'Etat, toujours pour dénoncer le dumping en cours dans un aéroport public et demander au pouvoir exécutif d'intervenir.

28 septembre Après deux semaines de grève durant lesquelles ni l'employeur ni le Conseil d'Etat n'ont cru bon de seulement recevoir les grévistes, le Comité de soutien organise une manifestation et, durant celle-ci, entre dans l'entreprise pour demander à rencontrer la direction. La manifestation se passe dans le plus grand calme, en parfaite collaboration avec la police, qui nous permet de rencontrer l'employeur. Celui-ci nous déclare refuser toute négociation, refuser l'arbitrage et ne rien proposer d'autre.

2 octobre 2 grévistes (le délégué le plus actif et sa femme) reçoivent une lettre de licenciement avec effet immédiat pour avoir participé à la manifestation du 28 septembre organisée par le Comité de soutien. Durant toute la journée, des membres du Comité de soutien essaient de solliciter l'intervention de Mme Rochat qui refuse.

A ce jour 4 autres grévistes (dont les deux autres délégués de l'entreprise) ont reçu la même lettre de licenciement (soit 6 grévistes en tout). Le Conseil d'Etat ne nous a toujours pas répondu.

Quelles sont les diminutions réelles pour le personnel dès le 1^{er} janvier 2014 ?

- Baisse de la grille salariale de 11.- à 637.- CHF par mois (sur des salaires de 3'553.- CHF à 6'107.- CHF, le salaire médian étant à 4'200.- CHF),
- Baisse des salaires réels se trouvant au-dessus de cette nouvelle grille,
- Baisse des progressions automatiques de salaires (la progression serait essentiellement au « mérite »)
- Relèvement de l'âge de la retraite, de 63 à 64 ans pour les femmes, et de 63 à 65 ans pour les hommes,
- Suppression des retraites anticipées pour travail irrégulier,
- Suppression des majorations salariales de 25% pour les heures supplémentaires (pour les 190 « premières heures » par mois),
- Diminution de 33% des indemnités pour travail irrégulier (passées de 7.50 CHF à 5.- CHF par point),
- Suppression de la participation à la caisse maladie (100.- CHF par mois),
- Suppression ou diminution des jubilés,
- Baisse des indemnités en cas de maladie et accident (moins 12% les 5 premiers jours),
- Paiement des APG à 50% par l'employé (actuellement à charge de l'employeur),
- Baisse de la part employeur pour la LPP (moins 0.5% de 25 à 34 ans et moins 1% de 35 à 44 ans).

Dans un même temps, l'employeur multiplie ses profits. Voyez plutôt :

Résultat EBITDAMⁱ 2011 : **6.4%**, 2012 : **8.6%**, 2013 (selon les 8 premiers mois) : **10%**, estimation pour 2014 : **14%**.

Conclusion : la recette du profit est simple. Pour doubler vos bénéfécies, il suffit de casser l'entier des conditions de travail du personnel.

Pourtant les grévistes persistent à :

Refuser la fatalité du dumping dans un aéroport public !

Refuser le silence complice du Conseil d'Etat !

Refuser le saccage de leur CCT !

Refuser les six licenciements illégaux prononcés pour les faire taire !

Soutenez les grévistes :

Pour les informations : www.sspta.ch

Pour le soutien financier : CCP 12-18077-3

Pour contact : 076 559 67 11

ⁱ EBITDAM : Earnings before Interest, Taxes, Depreciations, Amortisation, Management fees, soit le résultat avant les charges financières, les impôts, les provisions et les amortissements, les honoraires de gestion. Il s'agit ainsi du résultat d'exploitation brut (le chiffre d'affaires moins les charges de personnel, les coûts de matières et les frais directs) avant diverses imputations.